

CANADA  
VILLE DE WARWICK  
MRC D'ARTHABASKA  
PROVINCE DE QUÉBEC

À UNE SÉANCE ORDINAIRE du conseil de la Ville de Warwick tenue le 8 avril 2019, à 19 heures 30 à l'hôtel de ville, 8, rue de l'Hôtel-de-Ville, Warwick.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères,  
Messieurs les conseillers,

Noëlla Comtois,  
Amélie Hinse,  
Pascal Lambert,

Martin Vaudreuil,  
Étienne Bergeron,

EST ABSENT :

Monsieur le conseiller,

Charles Martel,

tous formant quorum sous la présidence de monsieur Diego Scalzo, maire, madame Lise Lemieux, directrice générale et secrétaire-trésorière est aussi présente.

**DÉPÔT ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :**

2019-04-111 Aucune affaire nouvelle n'étant ajoutée, sur une proposition du conseiller monsieur Pascal Lambert, il est résolu à l'unanimité des conseillers d'adopter l'ordre du jour en laissant ouvert l'item « Affaires nouvelles ».

Adoptée.

**DÉPÔT ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU MOIS DE MARS 2019 :**

2019-04-112 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2019 soit adopté, le tout tel que rédigé et déposé.

Adoptée.

**PRÉSENTATION D'UN PARTENAIRE :**

Aucun.

**TRÉSORERIE :**

2019-04-113 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la liste des revenus du mois de mars 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**LISTE DES DÉPENSES AUTORISÉES ET PAYÉES SELON LE RÈGLEMENT NUMÉRO 097-2007 DU FONDS D'ADMINISTRATION GÉNÉRAL :**

2019-04-114 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil municipal approuve la liste des dépenses autorisées et payées selon le Règlement numéro 097-2007 totalisant 86 248,62 \$ (dépôt direct des salaires) et 456 109,18 \$ pour le mois de mars 2019 pour le fonds d'administration général, le tout tel que déposé et annexé à la présente.

Adoptée.

**DÉPÔT/DIVERS DOCUMENTS :**

**RAPPORT DE LA DIRECTRICE DE L'URBANISME - MARS 2019 :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard, au 31 mars 2019.

**RAPPORT DE LA RESPONSABLE DE LA BIBLIOTHÈQUE :**

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, dépose le rapport de la responsable de la bibliothèque, madame Katia Houle, au 31 mars 2019.

**DOSSIERS À TRAITER :**

**URBANISME :**

**DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE LA FERME BERLU INC. :**

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/02 soumise par monsieur Pierre Lussier, actionnaire de la *Ferme Berlu inc.* concernant l'immeuble situé au 79, route 116 Ouest (lot 4 905 181 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 12 mars 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 20 mars 2019;

2019-04-115 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/02 concernant la propriété de la *Ferme Berlu inc.* soit acceptée afin de permettre d'augmenter à cent vingt (120) le nombre d'unités animales de la structure d'entreposage des engrais de ferme, dont la distance entre la structure d'entreposage et la résidence du 81, route 116 Ouest, sera de 40 mètres contrairement aux 47,91 mètres requis aux dispositions de l'article 13.5 du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### URBANISME : (SUITE)

#### DÉCISION/DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DE MONSIEUR YAN PARADIS :

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2019/03 soumise par monsieur Yan Paradis concernant l'immeuble situé au 20, rue Alice-Béliveau (lot 4 905 914 du Cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT QU'après avoir pris connaissance de l'avis donné par le comité consultatif d'urbanisme dans le cadre d'une séance d'études tenue le 12 mars 2019 informant le conseil que la demande devrait être acceptée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre tel qu'annoncé à l'avis publié par la directrice générale et secrétaire-trésorière dans le journal *La Nouvelle Union de Victoriaville*, édition du 20 mars 2019;

2019-04-116 Après délibérations du conseil, il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2019/03 concernant la propriété de monsieur Yan Paradis soit acceptée afin de régulariser l'emplacement de la remise avec une marge arrière de 1,41 mètre comparativement au 1,50 mètre prescrit à l'article 5.7 f) du Règlement de zonage numéro 045-2003.

Adoptée.

#### ADOPTION PREMIER PROJET DE RÉOLUTION NUMÉRO 04/RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :

2019-04-117 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte le projet de résolution numéro 04 concernant le projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble;

QUE le présent projet de résolution numéro 04 a pour objet de donner une autorisation en vertu du Règlement numéro 132-2010 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de permettre :

- La réalisation d'un projet permettant la construction de deux (2) nouvelles rues résidentielles, de neuf (9) habitations multifamiliales de quatre (4) logements chacun sur la rue Bissonnette et de six (6) habitations unifamiliales sur la rue Lavertu dans la zone Ra-8;
- Pour ce projet, que certaines dispositions des Règlements de zonage numéro 045-2003 et de lotissement numéro 046-2003 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 04;

QUE copie du projet de résolution est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante. De plus, une assemblée de consultation sera tenue le 6 mai 2019, à 19 h 15, à l'hôtel de ville. Lors de cette assemblée de consultation, le conseil expliquera le projet de résolution et les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **URBANISME : (SUITE)**

#### **RUES DU MOULIN ET SAINT-LOUIS/INSTALLATION DE DEUX ARRÊTS OBLIGATOIRES :**

2019-04-118 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le service des travaux publics à installer deux (2) arrêts obligatoires au coin des rues du Moulin et Saint-Louis à compter du 3 juin 2019.

Adoptée.

### **ADMINISTRATION ET GREFFE :**

#### **COPERNIC/MANDAT POUR LES ANALYSES DE LA VULNÉRABILITÉ DES SOURCES DESTINÉES À L'ALIMENTATION EN EAU POTABLE :**

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection (RLRQ, Q-2, r.35.2) impose de nouvelles obligations aux responsables des prélèvements d'eau visés, dont celle de réaliser l'analyse de vulnérabilité de leur site de prélèvement;

CONSIDÉRANT QUE le Guide de réalisation des analyses de vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable au Québec (MDDELCC, 2015) précise la nature des exigences qui incombent aux responsables et les attentes du Ministère quant à la démarche à réaliser;

CONSIDÉRANT QUE les articles 68 et 75 du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection imposent aux responsables des prélèvements municipaux alimentant plus de 500 personnes (catégorie 1) la production et la mise à jour aux cinq (5) ans d'un rapport d'analyse de la vulnérabilité de leur source;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick exploite une installation de production d'eau potable (X0009331) alimentée en eau souterraine;

2019-04-119 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *Copernic* de Saint-Albert pour rédiger le rapport d'analyse de la vulnérabilité des sources destinées à l'alimentation en eau potable et en autorise le paiement au montant de 25 100 \$ plus les taxes applicables, conformément à l'offre de services datée du 27 février 2019 et préparée par madame Karine Dauphin, directrice générale;

QUE ce conseil autorise également le paiement d'un montant de 4 000 \$ plus les taxes applicables pour d'éventuelles analyses supplémentaires afin de répondre aux exigences du Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection.

Adoptée.

#### **MONSIEUR RICHARD PERREAU/DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR LA FABRICATION DE COUSSINS À ÊTRE UTILISÉS À L'ÉGLISE :**

2019-04-120 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 500 \$ à la *Fabrique Notre-Dame-Des-Monts* pour la confection de coussins à être utilisés à l'église Saint-Médard de Warwick.

Adoptée.

## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)

#### JC ÉLECTRIQUE/ÉCLAIRAGE À L'ÉGLISE :

2019-04-121 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte la proposition de *JC Électrique* de Warwick pour modifier le nouvel éclairage extérieur à l'église Saint-Médard de Warwick et en autorise le paiement au montant de 1 065,96 \$ plus les taxes applicables, conformément à la proposition du 19 décembre 2018 préparée par monsieur Joël Croteau.

Adoptée.

#### OFFICE MUNICIPAL D'HABITATION VICTORIAVILLE-WARWICK/APPROBATION DU BUDGET 2019 :

2019-04-122 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick approuve les prévisions budgétaires 2019 de l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick* démontrant des revenus de 230 819 \$, des dépenses de 395 122 \$ et un déficit de 164 303 \$;

QUE ce conseil autorise un paiement de 16 430 \$ à l'*Office municipal d'habitation de Victoriaville-Warwick*, représentant une implication financière de 10 % du déficit de la part de la Ville de Warwick.

Adoptée.

#### AUTORISATION/EMBAUCHE DE L'AIDE-HORTICULTRICE :

2019-04-123 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à la nomination de madame Mélodie Ouellette de Tingwick au poste d'aide-horticultrice à compter du 29 avril 2019, selon les conditions de travail et salariales contenues dans la convention collective de travail des employés municipaux de Warwick en vigueur, son salaire étant situé au niveau 5, échelon 1.

Adoptée.

#### COUVERTURE INTERNET ET CELLULAIRE DANS LA MRC D'ARTHABASKA/APPUI À SOGETEL INC. POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES AU PROJET COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DU TERRITOIRE :

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités de la *MRC d'Arthabaska* ont exprimé la volonté que l'ensemble des résidences, des commerces, des industries, des entreprises touristiques et agricoles situés dans les parties rurales des municipalités puissent avoir accès à des services de télécommunications fiables et rapides;

CONSIDÉRANT QU'un projet collectif de réseau de fibre optique était en réflexion dans la *MRC d'Arthabaska* depuis 2016 afin de trouver une solution pour améliorer les télécommunications sur l'ensemble du territoire;

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **ADMINISTRATION ET GREFFE : (SUITE)**

#### **COUVERTURE INTERNET ET CELLULAIRE DANS LA MRC D'ARTHABASKA/APPUI À SOGETEL INC. POUR LE DÉPÔT D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE VISANT LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE DANS LES MUNICIPALITÉS PARTICIPANTES AU PROJET COLLECTIF DE FIBRE OPTIQUE DU TERRITOIRE : (SUITE)**

CONSIDÉRANT QUE de récentes annonces gouvernementales, tant fédérales que provinciales, évoqueraient des programmes d'aide financière destinés aux télécommunicateurs afin de déployer la fibre optique dans les municipalités rurales mal desservies;

CONSIDÉRANT QUE la compagnie *Sogetel inc.* désirerait présenter une demande d'aide financière dans le cadre de ces programmes afin de brancher les municipalités rurales de la MRC d'Arthabaska;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place d'un réseau de fibre optique par *Sogetel inc.* permettrait une économie significative pour les municipalités en ayant accès à des services qui rencontreraient les exigences minimales établies par le CRTC;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick reconnaît que l'accès à des services de télécommunications fiables et rapides est un besoin essentiel de nos jours pour assurer le développement des municipalités rurales;

CONSIDÉRANT QUE le projet aiderait également la région à attirer les familles et les entreprises à s'y établir et à bénéficier des mêmes services que ceux offerts dans les centres urbains;

2019-04-124 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick appuie la compagnie *Sogetel inc.* dans ses démarches pour obtenir de l'aide financière aux programmes gouvernementaux afin de déployer la fibre optique dans notre municipalité ainsi que dans les autres municipalités de la *MRC d'Arthabaska*, tel que prévu initialement dans le projet collectif;

QUE la Ville de Warwick demande respectueusement aux autorités concernées d'acquiescer à la demande de subvention adressée par *Sogetel inc.*;

QUE l'appui de la Ville de Warwick soit toutefois conditionnel à ce que *Sogetel inc.* s'engage à desservir 100 % du territoire de sa municipalité.

Adoptée.

### **ENVIRONNEMENT :**

#### **AUTORISATION DES TRAVAUX/RUE DU CENTRE-SPORTIF :**

2019-04-125 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise les travaux sur la rue du Centre-Sportif pour permettre l'écoulement de l'eau vers le réseau pluvial de la rue et en accepte le paiement au montant de 4 198,80 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **ENVIRONNEMENT : (SUITE)**

#### **ÉNERGIE SUMMITT/ENTENTE DE PROTECTION DE PRIX DU GAZ NATUREL :**

2019-04-126 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte de conclure une entente de protection du prix du gaz naturel avec *Énergie Summitt* pour une durée de cinq (5) ans;

QUE cette entente couvre tous les bâtiments de la Ville de Warwick reliés au gaz naturel et l'aréna Jean-Charles-Perreault et représente un coût de 0,179 \$ du mètre cube.

Adoptée.

### **LOISIRS ET CULTURE :**

#### **ADOPTION/PLAN D'ACTION DE LA POLITIQUE DES AÎNÉS, FAMILIALE ET DES ENFANTS (MADA ET MAE) 2020-2022 :**

2019-04-127 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil adopte la Politique des aînés, familiale et des enfants (MADA et MAE) accompagnée du plan d'action pour les années 2020, 2021 et 2022.

Adoptée.

#### **AUTORISATION/ACHAT D'ÉQUIPEMENT POUR LE PICKLEBALL :**

2019-04-128 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise l'achat et le paiement d'équipement pour le pickleball au montant de 1 124 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

#### **GRAND DÉFI PIERRE LAVOIE 1 000 KM/ADOPTION D'UN BUDGET PRÉLIMINAIRE POUR L'ANIMATION ET LA LOGISTIQUE :**

2019-04-129 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise un budget de 11 000 \$ pour les activités qui auront lieu lors du passage du *Grand Défi Pierre Lavoie* le 14 juin prochain à Warwick et l'appropriation du même montant au surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

#### **EMBAUCHE/ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019 :**

2019-04-130 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)**

**EMBAUCHE/ENTRETIEN DES TERRAINS SPORTIFS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019 : (SUITE)**

QUE la coordonnatrice aux loisirs et communications par intérim, madame Joliane Delisle, soit autorisée à octroyer le contrat pour effectuer l'entretien des terrains sportifs et des parcs municipaux pour la saison estivale 2019, soit de mai à septembre;

QUE le travail sera effectué sur une base contractuelle au montant forfaitaire de 4 000 \$, payable en quatre (4) versements égaux le 15 de chaque mois à partir du 15 juin 2019.

Adoptée.

**RÈGLEMENT G-100/AUTORISATION POUR CONSOMMATION DE BOISSONS ALCOOLISÉES LORS D'ACTIVITÉS DANS UN ENDROIT PUBLIC EN 2019 :**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 75.1 du Règlement G-100, « Dans un endroit public, nul ne peut consommer des boissons alcoolisées ou avoir en sa possession un contenant de boisson alcoolisée dont l'ouverture n'est pas scellée, sauf si un permis de vente a été délivré par la *Régie des alcools, des courses et des jeux* »;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 75.2 dudit règlement, il est stipulé que : « Le présent article ne s'applique pas à l'occasion d'une réunion publique sur la place publique, ni aux activités commerciales ou publiques dans le cadre d'une fête, manifestation, kermesse ou exposition à l'intention du public lorsqu'une autorisation à cet effet a été obtenue par résolution du conseil »;

2019-04-131 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise la vente et/ou la consommation de boissons alcoolisées lors des activités suivantes :

- Grand Défi Pierre Lavoie au parc Yvon-Paré le 14 juin 2019;
- Fête Nationale à la place des loisirs le 23 juin 2019;
- Tournoi des Généraux de Warwick au parc Yvon-Paré du 28 juin au 30 juin 2019;
- Festival Hommes Forts à la place des loisirs du 4 au 7 juillet 2019;
- Évènement au parc Étoiles d'Or le 3 août 2019;
- Fête annuelle du Club de soccer de Warwick au parc Yvon-Paré le 17 août 2019;
- Grand BBQ au parc Anna-C.-Picard le 7 septembre 2019;

QU'une copie du permis d'alcool délivré par la Régie des alcools, des courses et des jeux devra être remise à la Ville de Warwick.

Adoptée.

**FESTIVAL HOMMES FORTS WARWICK ET FESTIVAL COUNTRY/AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES ET PARC DES BÉNÉVOLES :**

2019-04-132 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :



## DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)

### LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)

#### FESTIVAL HOMMES FORTS WARWICK ET FESTIVAL COUNTRY/AUTORISATION DE FERMETURE DE RUES ET PARC DES BÉNÉVOLES : (SUITE)

QUE la Ville de Warwick autorise le stationnement des véhicules sur les terre-pleins durant le *Festival hommes forts Warwick* du 4 au 7 juillet 2019, et ce, sur tout son territoire;

QUE le *Festival hommes forts Warwick* pourra utiliser le site de neiges usées pour y aménager un terrain de camping durant l'évènement;

QUE la Ville de Warwick accepte de prêter gracieusement le parc des bénévoles pour l'aménagement d'un terrain de camping pour les évènements suivants :

- Du 5 au 9 juin 2019 pour le Festival Country;
- Du 12 au 16 juin 2019 pour le Festival du VR;
- Du 19 au 23 juin 2019 pour le Club Caravaning;
- Du 1<sup>er</sup> au 7 juillet 2019 pour le Festival hommes forts;
- Du 18 au 21 juillet 2019 pour le Festival Country-Rétro;
- Du 1<sup>er</sup> au 4 août 2019 pour le Festival de Warwick;
- Du 21 au 25 août 2019 pour le Festival Salut Poirier;

QUE le parc des bénévoles soient gardés propres pendant et après l'évènement;

QUE la Ville de Warwick autorise la fermeture d'une partie de la rue du Centre-Sportif et du boulevard Ouellet, entre la rue Leblanc et le boulevard Marchand pour les évènements suivants :

- Du 5 au 9 juin 2019 au Festival Country;
- Du 12 au 16 juin 2019 pour le Festival du VR;
- Du 19 au 23 juin 2019 pour le Club Caravaning;
- Le 23 juin 2019 pour la Fête nationale;
- Du 27 juin au 7 juillet 2019 pour le Festival hommes forts;
- Le 14 juillet 2019 pour Fort dans la course;
- Du 18 au 21 juillet 2019 pour le Festival Country-Rétro;
- Du 1<sup>er</sup> au 4 août 2019 pour le Festival de Warwick;
- Du 21 au 25 août 2019 pour le Festival Salut Poirier.

Adoptée.

#### NOUVEL ÉVÈNEMENT/IMPLICATION FINANCIÈRE ET TECHNIQUE DE LA VILLE :

2019-04-133 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise un budget de 15 000 \$ pour le nouvel évènement qui se tiendra en août prochain à Warwick et l'appropriation du même montant au surplus accumulé non affecté.

Adoptée.

#### MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020 :

2019-04-134 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **LOISIRS ET CULTURE : (SUITE)**

#### **MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS/AUTORISATION DE SIGNATURE POUR LE PROGRAMME APPEL DE PROJETS EN DÉVELOPPEMENT DES COLLECTIONS DES BIBLIOTHÈQUES PUBLIQUES AUTONOMES 2019-2020 : (SUITE)**

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit autorisée à présenter une demande d'aide financière pour le développement des collections des bibliothèques publiques autonomes 2019-2020;

QUE la Ville de Warwick s'engage à financer le montant total du projet intitulé « Développement des collections des bibliothèques publiques autonomes », y compris la part correspondant à la subvention 2019-2020 qui sera versée par le ministère de la Culture et des Communications;

QUE le maire, monsieur Diego Scalzo, soit autorisé à signer le formulaire de demande d'aide financière pour et au nom de la Ville de Warwick.

Adoptée.

### **SERVICE INCENDIE :**

#### **NOMINATION LIEUTENANTS ÉLIGIBLES/PÉRIODE PROBATOIRE D'UNE ANNÉE :**

2019-04-135 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick procède à la nomination de deux (2) lieutenants éligibles au service incendie pour une période probatoire d'un an à compter du 8 avril 2019, soit messieurs Érick Prévost et Tommy Marchand.

Adoptée.

#### **AUTORISATION/ACHAT CYLINDRES D'AIR USAGÉS ET LOCATION D'UNE CASCADE D'AIR :**

2019-04-136 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise l'achat et le paiement de trente (30) cylindres usagés au montant maximum de 9 000 \$ plus les taxes applicables et la location d'une cascade d'air au montant de 600 \$ plus les taxes applicables pour une année.

Adoptée.

### **TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU :**

#### **DÉCISION/OFFRE DE PRIX POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DE ROUTES :**

2019-04-137 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accorde le contrat pour le fauchage et le débroussaillage des abords de routes et des étangs d'épuration à *9253-4015 Québec inc.* de Drummondville et en autorise le paiement au montant de 13 300 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément à la soumission datée du 12 février 2019 et préparée par monsieur David Bailey.

Adoptée.

**DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

**TRAVAUX PUBLICS ET HYGIÈNE DU MILIEU : (SUITE)**

**AUTORISATION/EMBAUCHE DES ÉTUDIANTS POUR LA SAISON ESTIVALE 2019 :**

CONSIDÉRANT QUE selon l'article 73.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil peut, aux conditions qu'il détermine, déléguer à tout fonctionnaire ou employé de la municipalité qui n'est pas un salarié au sens du Code du travail, le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un tel salarié et, par conséquent, le pouvoir d'autoriser une dépense à cette fin;

CONSIDÉRANT QU'une liste des personnes engagées doit être déposée lors d'une séance du conseil qui suit leur engagement;

2019-04-138 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel, soit autorisé à embaucher deux (2) étudiants au service des travaux publics pour la période estivale 2019;

QUE le taux horaire sera de 12,50 \$ pour une première année de services, de 13,50 \$ pour une deuxième année de services et de 14,50 \$ pour les années subséquentes et les conditions de travail seront établies conformément à la convention collective de travail des employés municipaux CSN de la Ville de Warwick.

Adoptée.

**LES SERVICES EXP INC./HONORAIRES POUR LA SURVEILLANCE DES TRAVAUX DU DÉVELOPPEMENT DESHARNAIS :**

CONSIDÉRANT QUE certains travaux ne sont pas terminés dans la phase 1 du nouveau développement Desharnais;

CONSIDÉRANT QU'il est possible que le budget d'honoraires soit insuffisant relativement à la surveillance pour la fin des travaux;

2019-04-139 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise le paiement d'un montant de 12 500 \$ plus les taxes applicables aux *Services EXP inc.* pour assurer la surveillance des travaux finaux du développement Desharnais.

Adoptée.

**R.J. LÉVESQUE ET FILS INC./NETTOYAGE DU PUITTS D'EAU POTABLE DE LA STATION DU LAC :**

2019-04-140 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick mandate *R.J. Lévesque et fils inc.* de Trois-Rivières pour le nettoyage du puits de la station du Lac et en autorise le paiement au montant de 21 650 \$ plus les taxes applicables, le tout conformément au document SOU000218 daté du 29 mars 2019 et préparé par monsieur Francis Baril.

Adoptée.

## **DOSSIERS À TRAITER : (SUITE)**

### **WARWICK EN TRANSITION :**

#### **RENATURALISATION D'AIRE URBAINE :**

2019-04-141 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil demande que la pointe de terrain appartenant à la Ville entre les rues Gauthier et Héneault soit renaturalisée, c'est-à-dire de laisser la nature reprendre ses droits pour avoir davantage d'arbres et ainsi créer un espace tampon encore plus dense avec le parc industriel afin qu'il y ait moins de bruit.

Adoptée.

### **CORRESPONDANCE :**

#### **ASSOCIATION DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC/INSCRIPTION À LA FORMATION « TRAVAUX D'INFRASTRUCTURES : CONSEILS POUR OPTIMISER LA GESTION DE VOS PROJETS » :**

2019-04-142 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux et la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard soient autorisées à participer à la formation « Travaux d'infrastructures : conseils pour optimiser la gestion de vos projets » le 22 mai prochain à Drummondville;

QUE ce conseil autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 659 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

#### **ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC/INSCRIPTION AU CONGRÈS 2019 :**

2019-04-143 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur du service de protection contre les incendies, monsieur Mathieu Grenier, soit autorisé à participer au congrès annuel de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec du 18 au 21 mai 2019 à La Malbaie;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au congrès au montant de 545 \$ plus les taxes applicables et pour un séminaire au montant de 50 \$ plus les taxes applicables ainsi que le remboursement des frais d'hébergement pour un montant n'excédant pas 1 200 \$ plus les taxes applicables, de déplacements et de repas selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

#### **ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE D'UN BÂTISSEUR DE WARWICK :**

2019-04-144 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

## CORRESPONDANCE : (SUITE)

### ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE WARWICK/ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE ET CONFÉRENCE D'UN BÂTISSEUR DE WARWICK : (SUITE)

QUE ce conseil autorise le paiement de deux (2) billets au montant de 15 \$ chacun à l'Association des gens d'affaires de Warwick pour la conférence et l'assemblée générale annuelle qui ont eu lieu le 2 avril 2019 au *Complexe sportif WestRock* de Warwick.

Adoptée.

### CORPORATION DES OFFICIERS MUNICIPAUX EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT DU QUÉBEC/ADHÉSION ANNUELLE :

2019-04-145 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick autorise le paiement de la cotisation annuelle pour l'année 2019 et les années subséquentes de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard et du technicien en aménagement du territoire, monsieur Charles-Antoine Leclerc à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)* et en autorise le paiement au montant de 605 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

### ASSOCIATION DES PROFESSIONNELS À L'OUTILLAGE MUNICIPAL/INVITATION À LA RENCONTRE ANNUELLE :

2019-04-146 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le directeur des travaux publics, monsieur Sylvain Martel et le directeur de l'environnement, monsieur François Martel soient autorisés à participer à la rencontre annuelle offerte par l'Association des Professionnels de l'Outillage Municipal les 13, 14 et 15 juin 2019 à Chicoutimi;

QUE la Ville autorise le paiement des frais d'inscription au montant de 500 \$ taxes incluses et le remboursement des frais d'hébergement, de déplacements et de repas selon la réglementation en vigueur pour un montant n'excédant pas 1 000 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

### AUTORISATION/FORMATIONS CHARLES-ANTOINE LECLERC :

2019-04-147 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE ce conseil autorise monsieur Charles-Antoine Leclerc, technicien en aménagement du territoire à participer aux formations suivantes :

- Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection le 23 mai 2019 à Drummondville;
- Le zonage agricole le 24 octobre 2019 à Québec;
- Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22) les 13 et 14 novembre 2019 à Victoriaville;

QUE ce conseil accepte le paiement des frais d'inscription à la *Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement du Québec (COMBEQ)* au montant de 861,62 \$ plus les taxes applicables et à *Formations Cécile Demers inc.* au montant de 490 \$ plus les taxes applicables et le remboursement des frais de déplacements selon la réglementation en vigueur.

Adoptée.

## **CORRESPONDANCE : (SUITE)**

### **CARREFOUR D'ENTRAIDE BÉNÉVOLE DES BOIS-FRANCS/PROCLAMATION DE LA SEMAINE DE L'ACTION BÉNÉVOLE DU 7 AU 13 AVRIL 2019 :**

CONSIDÉRANT QUE la générosité, l'énergie et les compétences des bénévoles continuent d'être l'une des plus belles ressources naturelles ainsi qu'une force essentielle à nos communautés;

CONSIDÉRANT QUE pour bâtir une société juste et équitable pour tous et pour toutes, nous devons travailler ensemble, dans le respect et la coopération;

CONSIDÉRANT QUE les bénévoles et les groupes bénévoles et communautaires sont de plus en plus considérés comme des partenaires importants quand il s'agit de bâtir des communautés fortes, dynamiques et épanouies;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Warwick serait privée de nombreux services et activités sans l'appui et la contribution des bénévoles;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs citoyens et citoyennes de notre ville bénéficient du bénévolat;

CONSIDÉRANT QU'il est de mise pour tous les citoyens et les citoyennes de montrer leur reconnaissance à toutes ces personnes bénévoles qui contribuent à l'épanouissement et à la vitalité de notre ville;

2019-04-148 EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal de la Ville de Warwick proclame par la présente, la semaine du 7 au 13 avril « Semaine de l'action bénévole » dans sa ville en 2019;

QUE ce conseil invite tous les citoyens et citoyennes à nous aider afin de maintenir et renouveler l'esprit de bénévolat de notre ville en s'engageant à répondre aux besoins communautaires par des gestes de bénévolat.

Adoptée.

### **ORDRE DES URBANISTES DU QUÉBEC/REMBOURSEMENT DE LA COTISATION 2019-2020 :**

2019-04-149 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la Ville de Warwick accepte d'assumer les frais d'adhésion annuelle 2019-2020 et pour les années subséquentes de la directrice de l'urbanisme, madame Kelly Bouchard à l'*Ordre des urbanistes du Québec* et en autorise le paiement au montant de 602,17 \$ plus les taxes applicables.

Adoptée.

### **ADOPTION DE LA CORRESPONDANCE :**

2019-04-150 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE la correspondance du 11 mars au 5 avril 2019 ci-annexée à la présente et déposée par la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Lise Lemieux, soit acceptée.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT DU PLAN D'URBANISME NUMÉRO 269-2019 :**

2019-04-151 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement du plan d'urbanisme numéro 269-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 270-2019 :**

2019-04-152 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement de zonage numéro 270-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT DE LOTISSEMENT NUMÉRO 271-2019 :**

2019-04-153 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement de lotissement numéro 271-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT DE CONSTRUCTION NUMÉRO 272-2019 :**

2019-04-154 Il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement de construction numéro 272-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT DES CONDITIONS D'ÉMISSION DE PERMIS NUMÉRO 273-2019 :**

2019-04-155 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement des conditions d'émission de permis numéro 273-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT DES PERMIS ET CERTIFICATS NUMÉRO 274-2019 :**

2019-04-156 Il est proposé par la conseillère madame Amélie Hinse, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement des permis et certificats numéro 274-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA) NUMÉRO 275-2019 :**

2019-04-157 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) numéro 275-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT RELATIF AUX PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE (PAE) NUMÉRO 276-2019 :**

2019-04-158 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement relatif aux plans d'aménagement d'ensemble (PAE) numéro 276-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) NUMÉRO 277-2019 :**

2019-04-159 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par la conseillère madame Noëlla Comtois et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) numéro 277-2019.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 279-2019 CONCERNANT LE TARIF DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS DES ÉLUS ET EMPLOYÉS MUNICIPAUX :**

2019-04-160 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Pascal Lambert et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 279-2019 concernant le tarif des frais de déplacements des élus et employés municipaux.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 280-2019 DE TARIFICATION DU SERVICE DE COMBAT DES INCENDIES POUR LES INTERVENTIONS DANS LE CADRE D'INCENDIE D'AUTOMOBILE DES NON-RÉSIDENTS :**

2019-04-161 Il est proposé par le conseiller monsieur Étienne Bergeron, appuyé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 280-2019 de tarification du service de combat des incendies pour les interventions dans le cadre d'incendie d'automobile des non-résidents.

Adoptée.



**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 281-2019 CONSTITUANT UN COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME :**

2019-04-162 Il est proposé par la conseillère madame Noëlla Comtois, appuyée par le conseiller monsieur Étienne Bergeron et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 281-2019 constituant un comité consultatif d'urbanisme.

Adoptée.

**ADOPTION/RÈGLEMENT NUMÉRO 282-2019 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 265-2018 FIXANT LA TARIFICATION POUR L'EXERCICE 2019 :**

2019-04-163 Il est proposé par le conseiller monsieur Pascal Lambert, appuyé par la conseillère madame Amélie Hinse et résolu à l'unanimité des conseillers :

QUE le conseil municipal adopte le Règlement numéro 282-2019 modifiant le Règlement numéro 265-2018 fixant la tarification pour l'exercice 2019.

Adoptée.

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÉSOLUTION NUMÉRO 04 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 132-2010 RELATIF AUX PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) :**

2019-04-164 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de résolution et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présentée la résolution numéro 04 concernant le Règlement numéro 132-2010 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble.

Cette résolution aura pour objet de donner une autorisation en vertu du règlement numéro 132-2010 relativement aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI). Cette autorisation vise à permettre :

- la réalisation d'un projet permettant la construction de deux (2) nouvelles rues résidentielles, de neuf (9) habitations multifamiliales de quatre (4) logements chacun sur la rue Bissonnette et de six (6) habitations unifamiliales sur la rue Lavertu dans la zone Ra-8;
- pour ce projet, que certaines dispositions des règlements de zonage numéro 045-2003 et de lotissement numéro 046-2003 ne soient pas respectées et qu'elles soient substituées par les critères de la résolution numéro 04.

---

Étienne Bergeron

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 283-2019 SUR LES COMPTEURS D'EAU :**

2019-04-165 Je, soussignée, madame Amélie Hinse, conseillère, dépose un projet de résolution et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté le règlement sur les compteurs d'eau.

---

Amélie Hinse

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 284-2019 CONCERNANT LES NORMES DE CONSTRUCTION, D'UTILISATION ET D'ENTRETIEN D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT ET LES NORMES SUR LES REJETS AU RÉSEAU D'ÉGOUT :**

2019-04-166 Je, soussignée, madame Noëlla Comtois, conseillère, dépose un projet de résolution et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté le règlement concernant les normes de construction, d'utilisation et d'entretien d'aqueduc et d'égout et les normes sur les rejets au réseau d'égout.

---

Noëlla Comtois

**AVIS DE MOTION/PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 285-2019 POUR COUVRIR LES DÉPENSES RELIÉES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS SUR LES BRANCHES 20, 21, 22, 31 ET 32 DU RUISSEAU NOIR EN LA VILLE DE WARWICK :**

2019-04-167 Je, soussigné, monsieur Étienne Bergeron, conseiller, dépose un projet de résolution et donne AVIS DE MOTION qu'à une séance subséquente tenue à un jour ultérieur, conformément à l'article 356 de la Loi sur les cités et villes, sera présenté le règlement pour couvrir les dépenses reliées aux travaux effectués sur les branches 20, 21, 22, 31 et 32 du Ruisseau Noir en la Ville de Warwick.

---

Étienne Bergeron

**AFFAIRES NOUVELLES :**

Aucune.

**RAPPORT DES COMITÉS :**

Aucun.

**PÉRIODE DE QUESTIONS ET COMMENTAIRES :**

Aucun.

**LEVÉE DE LA SÉANCE :**

2019-04-168 À huit heures treize, il est proposé par le conseiller monsieur Martin Vaudreuil et résolu à l'unanimité, que la séance soit levée.

Adoptée.

---

Diego Scalzo, maire  
Président

---

Lise Lemieux, DMA  
Directrice générale  
et secrétaire-trésorière

*Je, Diego Scalzo maire, ai approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé la secrétaire-trésorière de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 L.C.V.*

---

*Diego Scalzo, maire  
Président*